

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
PARGNY SUR SAULX
SEANCE du 18 Décembre 2012**

L'an deux mille douze,
Le dix-huit décembre, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué en date du 04 Décembre 2012,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de PARGNY SUR SAULX sous la présidence de Mme
GUERIN Denise, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de conseillers présents :	13
Nombre de conseillers présents ou représentés	2
Nombre de conseillers excusés :	4
Nombre de conseillers absents :	

Etaient présents : Mme GUERIN Denise, Mme AUBRY Christine, MM RINALDI Serge, CABART Jean-Claude, FRERSON Alain, SERGENT Jean-Marie, JEANNOT Christophe, PETRICIG Jean-Michel, PIERRARD Didier, Mme BLOT Laura, Mme WINISDOERFFER Inès, Mme LECLERE Claudine, M. ANGO Jacques-Vianney.

Absents :

Absents excusés : M. GIRARD Pascal, M. LALLOUETTE Joël, M. EL KHIDER Mustapha, M. DOUBLET Francis.

Pouvoirs : Mme SAINT PIERRE Valérie à M. CABART Jean-Claude, Mme FONTANIVE Marzéna à Mme AUBRY Christine.

Secrétaire : Mme AUBRY Christine

OBJET : CIMETIERE – extension de l'espace cinéraire (columbariums et caveaux) – programmation 2013 et demande de subventions DETR N° 12/106

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

Considérant que la gestion des cimetières est une compétence obligatoire de la commune.

Considérant que l'espace cinéraire n'est plus suffisant : il reste 2 caveaux cinéraires et 7 places au columbarium.

C'est pourquoi, il est nécessaire de procéder à son extension.

A cet effet, le maire soumet aux Conseillers Municipaux les devis de la société CEOTTO :

- Fourniture et pose de 10 caveaux cinéraires : 2 600€TTC
- Fourniture et pose d'un columbarium comprenant 18 cases : 7 400€TTC

Considérant que la Commission des Travaux a émis, en date du 17/12/2012, un avis favorable à ce projet.

Considérant également qu'il est nécessaire de solliciter les subventions au financement des travaux auprès des partenaires concernés (Conseil Régional, Pays Vitryat, l'Etat – DETR-).

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité,

- **DECIDE** de programmer en 2013 sur le budget VILLE le projet suivant : travaux relatifs à l'extension de l'espace cinéraire,
- **DECIDE** de retenir les devis de l'entreprise CEOTO,
- **SOLLICITE** les subventions nécessaires au financement du projet, auprès des partenaires concernés (Conseil Régional, Pays Vitryat, l'Etat –DETR-),
- **AUTORISE** son Président à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Fait à PARGNY SUR SAULX,
Le Maire,
Denise GUERIN